



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BATTEL, Mme PARNIERE, M. FERARD
M. CHANGION

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : M. LEROY

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0

OBJET : DELIBERATION N°2025/027 – ECLAIRAGE PUBLIC – PERIODE DU 16 MAI AU 30 SEPTEMBRE 2025

Madame la Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction totale nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses et favoriserait la biodiversité.

Pour rappel

Vu la délibération 2022/056 : depuis le 15 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité de fixer la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal tous les jours entre 21h30 et 6 heures du matin à l'exception des rues suivantes pour des raisons de sécurité : avenue du Pont la Prairie, avenue Amédée Tarrade, rue Firmin Tarrade, avenue Regaudie y compris le carrefour du 19 mars 1962, rue Michel Sinibaldi jusqu'à l'entrée de l'impasse du Lac, devant le cinéma et les gîtes communaux

Vu la délibération 2022/069 : depuis le 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité que tous les jours entre minuit et 06 h du matin, une coupure des éclairages publics des rues suivantes : avenue du Pont la Prairie, avenue Amédée Tarrade, la rue Firmin Tarrade, l'avenue Regaudie y compris le carrefour du 19 mars 1962, la rue Michel Sinibaldi devant le cinéma et les gites communaux

➔ Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** que du 16 mai au 30 septembre 2025 que l'ensemble des points lumineux de la commune seront totalement éteints, sauf pour des raisons de sécurité les éclairages publics de l'avenue du Pont la Prairie, avenue Amédée Tarrade, la rue Firmin Tarrade, l'avenue Regaudie y compris le carrefour du 19 mars 1962, la rue Michel Sinibaldi devant le cinéma et les gites communaux , qui seront éteints entre minuit et 6 heures.
- **Décide** qu'à partir du 1^{er} octobre 2025 de fixer la coupure de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal tous les jours entre 21h30 et 6 heures du matin à l'exception des rues suivantes pour des raisons de sécurité : avenue du Pont la Prairie, avenue Amédée Tarrade, rue Firmin Tarrade, avenue Regaudie y compris le carrefour du 19 mars 1962, rue Michel Sinibaldi jusqu'à l'entrée de l'impasse du Lac, devant le cinéma et les gites communaux , qui seront éteints entre minuit et 6 heures.
- **Charge** Madame la Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation
- **Charge** Madame la Maire de solliciter le syndicat d'énergies pour la mise en œuvre.

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 07 mai 2025.



La Maire,
Françoise RIVET.